



HAL
open science

**De la médecine chinoise au cataplasme de carotte : le
parcours du médecin rochelais Amy Félix Bridault
(1738-1807)**

Olivier Caudron

► **To cite this version:**

Olivier Caudron. De la médecine chinoise au cataplasme de carotte : le parcours du médecin rochelais Amy Félix Bridault (1738-1807). *Ecrits d'Ouest*, 2009, n°17, p. 25-57. hal-01653012

HAL Id: hal-01653012

<https://hal.science/hal-01653012>

Submitted on 30 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De la médecine chinoise
au cataplasme de carotte :
le parcours du médecin rochelais
Amy Félix Bridault (1738-1807)

par Olivier CAUDRON
archiviste-paléographe
conservateur général des bibliothèques
*directeur de la Bibliothèque universitaire de La Rochelle*¹

Même si un destin médical n'est jamais anodin dans ce XVIII^e siècle où les praticiens demeurent rares², l'existence d'Amy Félix Bridault aurait pu se confondre avec celle de beaucoup de ses confrères des diverses provinces françaises. Mais divers traits la rendent quelque peu singulière : premier étudiant en médecine français à présenter une thèse sur l'ensemble de la médecine chinoise, il est aussi rapidement devenu un ardent propagandiste de l'usage thérapeutique de la carotte³ ; notable de la place rochelaise, il va être bien malgré lui durement touché par la tourmente révolutionnaire, emprisonné comme père d'émigré et privé de ses biens, et de surcroît répertorié lui-même comme émigré en raison d'une erreur administrative qui ne sera corrigée qu'au bout de six longues années de démarches⁴.

Les origines sociales d'Amy Félix l'auraient plutôt destiné au négoce, comme son père Louis, directeur de la Chambre de commerce de La Rochelle de 1764 à 1766, ou ses frères Jean Baptiste et Augustin. Natif de Calais, où il comptait au moins deux frères négociants⁵, c'est probablement pour commercer que Louis s'établit vers 1721 à La Rochelle⁶.

¹ Michel Audouin, de la Commission historique de Périgny, nous a intéressé au personnage et communiqué diverses informations. Brice Martinetti, doctorant en Histoire à l'Université de La Rochelle, nous a fait profiter de ses dépouillements dans les archives notariales. Nos remerciements vont également aux responsables des établissements fréquentés pour cette étude, bibliothèques et dépôts d'archives, ainsi qu'à leurs équipes.

² L'« Etat des médecins de la généralité de La Rochelle » établi à la demande de l'intendant en 1776, en relève 19 sur le territoire départemental actuel, dont quatre au chef-lieu ; l'intendant écrit cependant qu'il s'agit des « plus connus ». Au début du XIX^e siècle, en l'an X, le libraire parisien Moreau, dans son *Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens français ...*, ne recense en Charente-Inférieure que 10 médecins (dont Bridault est le plus âgé et le plus ancien en exercice), mais son recensement, mené sur initiative personnelle, n'est sans doute pas exhaustif.

³ Au point de susciter les sarcasmes : Léopold Delayant, dans sa « Biographie rochelaise » (Médiathèque Michel-Crépeau/MMC, La Rochelle, ms 355), témoigne que d'aucuns surnommaient Bridault « le médecin aux carottes ». – A la suite de Delayant, divers auteurs ont consacré à Bridault une notice biographique, mais plus ou moins heureuse ou exacte : J.B.E. Jourdan, « Recueil de notes biographiques » (MMC, ms 350) ; Henri Feuilleret et Louis de Richemond, *Biographie de la Charente-inférieure (Aunis et Saintonge)*, Niort-La Rochelle, 1875, vol. 1, p. 107-108 ; G. de C. [Georges de Croze ?], in *Bulletin de la Société des archives historiques : revue de la Saintonge et de l'Aunis*, XI (1891), p. 281-283 ; François de Vaux de Foletier, in *Dictionnaire de biographie française*, VII (1956), col. 290 ; François Julien-Labruyère, in *Dictionnaire biographique des Charentais*, Paris, 2005.

⁴ On trouvera en annexes une généalogie et la liste des travaux scientifiques d'Amy-Félix.

⁵ L'un d'eux, Charles Louis Etienne Bridault (vers 1700-1780), fut une personnalité calaisienne, en particulier maire de la ville. Leur père Etienne, ancien échevin de Calais, serait mort en 1726 dans cette ville.

⁶ ADCM, 3 E 764 (notaire Crassous père, 20 février 1765) : « depuis quarante quatre ans qu'il [Louis Bridault] est etabli en cette ville ... ». Louis épouse en 1726, à Saint-Denis d'Oléron, Marguerite Mignon, fille de marchand. Cf. aussi, avec précaution, Emile Garnault, *Livre d'or de la Chambre de commerce de La Rochelle*,

L'environnement familial aurait pu aussi pousser Amy Félix vers le sacerdoce, comme ses frères aînés Jacques Thomas et Etienne Louis ou son frère cadet Toussaint Paul, soit trois prêtres sur une fratrie de treize enfants, dont plusieurs morts en bas âge⁷ ; ou encore comme Augustin qui, devenu veuf et rentré de Saint-Domingue, entre dans les ordres à l'âge de 62 ans⁸. Mais Amy Félix, en 1756, choisit la médecine, peut-être ému par la mortalité infantile autour de lui.

Il venait de finir le cycle des études dans un collège de Jésuites, comme nous l'apprend, en août 1756, une enquête relative à un livre poursuivi et dans laquelle, «sorty depuis peu de la compagnie des Jésuites»⁹, il apparaît comme témoin ainsi que son père et l'un de ses frères. Il s'agit sans doute du collège de La Rochelle, même si nous savons que des familles riches envoyaient volontiers leurs enfants au collège de Poitiers¹⁰.

Une autre médecine

Si l'art d'Hippocrate s'enseigne aussi à Poitiers, ou à Toulouse, c'est à la Faculté de médecine de Montpellier qu'Amy Félix s'inscrit en novembre 1756¹¹, à l'instar de nombre de Poitevins, Aunisiens et Saintongeais du XVIIIe siècle. La précieuse thèse d'Hélène Berlan indique ainsi qu'entre 1707 et 1789, pas moins de 68 étudiants en médecine montpelliérains sont originaires du diocèse de La Rochelle ; du reste, cette auteure établit que Montpellier a formé la moitié des médecins français du XVIIIe siècle¹². Si le prestige de l'établissement languedocien est manifeste, Louis Dermigny lie pour sa part relations commerciales et circulation des hommes, en particulier dans le domaine de la santé : acheminement des « drogueries » du Levant vers le Ponant, trajet en sens inverse pour les étudiants en médecine et autres garçons-apothicaires¹³ ... Quoi qu'il en soit, Amy Félix réalise en Languedoc le cursus prévu par le règlement : trois ans d'études incluant la passation des examens,

contenant la biographie des directeurs et présidents de cette Chambre de 1719 à 1891, La Rochelle, 1902, p. 52-54.

⁷ Les treize enfants sont nés à La Rochelle, paroisses Saint-Jean puis Saint-Sauveur. Seuls deux d'entre eux auront eux-mêmes une descendance : Amy Félix et Augustin.

⁸ Augustin est en 1805, et jusqu'à sa mort en 1811, chanoine honoraire de la cathédrale de La Rochelle : cf. son inventaire après décès, Archives dép. de la Charente-Maritime/ADCM, 3 E 1614 (notaire Rondeau, 11 novembre 1811).

⁹ Le document (ADCM, B 1750) est reproduit sur le site <http://larrouquere.gen.hist.site.voila.fr/Incredulite.html> [consulté le 21/10/09].

¹⁰ Si la page de titre de sa thèse qualifie Amy Félix de « maître ès arts libéraux », il semble que ce soit par erreur, car il est difficile d'imaginer qu'à 18 ans il ait déjà pu suivre plusieurs années d'études à l'université, ou qu'ensuite il ait suivi simultanément les cours des Arts et de Médecine ; d'ailleurs, lui qui est toujours prompt, selon l'usage de l'époque, à énumérer ses titres, ne mentionne jamais celui-là.

¹¹ Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier/BIUM, archives de la Faculté de médecine, S 47 (registre des inscriptions) : « Ego Amicus Felix Bridault Rupellensis apud Alnetenses primum profiteor in actis Universitatis medicinae MonsPELLIENSIS pro trimestri mensis novembri anni 1756. Bridault » (Moi, Amy Félix Bridault, de La Rochelle en Aunis, je m'inscris pour la première fois dans les registres de l'Université de médecine de Montpellier pour le trimestre partant du mois de novembre de l'année 1756). L'inscription était renouvelée tous les trimestres.

¹² Hélène Berlan, *Faire sa médecine au XVIII^e siècle (1707-1789) : recrutement et devenir professionnel des étudiants montpelliérains*, thèse de doctorat en Histoire, Université Montpellier 3 Paul-Valéry, 2000. Inclut un « Répertoire alphabétique des étudiants inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier au XVIII^e siècle » (Bridault, p. 727). – Parmi les dix médecins recensés en Charente-Inférieure en l'an X, six sont diplômés de Montpellier.

¹³ Louis Dermigny, « De Montpellier à La Rochelle : route du commerce, route de la médecine au XVIII^e siècle », in *Annales du Midi*, 67 (1955), p. 31-58.

baccalauréat, licence et doctorat, sur le dernier semestre¹⁴. Autrement dit, en août 1759, dès l'âge de 21 ans, Amy Félix est docteur en médecine.

Le baccalauréat en médecine nécessitait la soutenance d'une thèse en latin, texte court (4 à 8 feuillets généralement) mais qui était discuté pendant des heures entre le candidat et un jury fourni, sept personnes dans le cas de Bridault. Au sein d'une Faculté qui s'intéresse dès cette époque à la médecine chinoise, dans un siècle qui s'ouvre au monde asiatique, la thèse d'Amy Félix, *Conspectus medicinae Sinensis*¹⁵, vient synthétiser, de façon très concise, les connaissances transmises par les missionnaires jésuites, les médecins de la Compagnie des Indes et les commerçants européens en Extrême-Orient. Même si ce texte manifeste l'incompréhension des Occidentaux à l'égard des fondements théoriques d'un savoir médical qui leur demeure étranger et même si, alors que l'utilité de la médecine comparée y est affirmée, l'objectif est davantage d'identifier des similitudes entre les deux médecines que de trouver du nouveau du côté de l'Asie, la thèse n'en constitue pas moins une étape dans la connaissance des pratiques chinoises : diagnostic par le pouls, pharmacopée, diététique, acupuncture ... C'est du reste apparemment la première fois que le terme « acupuncture » est mentionné dans un ouvrage médical en France, bien que cette pratique ne soit pas décrite ni comprise par l'auteur.

Les travaux scientifiques ultérieurs d'Amy Félix ne feront pas directement référence à la thérapeutique orientale, si l'on excepte en 1804 la mention de l'utilisation possible du moxa pour soigner les rhumatismes goutteux, et encore en fin de liste des remèdes¹⁶. On peut aussi relever qu'il déconseille souvent l'usage de la saignée, « très rarement indiquée, presque toujours nuisible, et même souvent funeste » ; or, la thèse mentionne que les Chinois ne la pratiquent jamais. Il a cependant été suggéré que le *Conspectus* serait en fait l'oeuvre de l'un de ses enseignants, Jean Astruc, conformément à une pratique qui n'était pas rare et qui voyait des « faiseurs de thèse » faire passer leurs idées sous le couvert des thèses de leurs étudiants¹⁷, lesquels avaient quand même à charge de soutenir le propos devant le jury... Il est vrai qu'Astruc s'est particulièrement intéressé à la médecine chinoise, notamment dans son étude des maladies vénériennes ; il est ainsi l'auteur du premier livre de médecine en Occident reproduisant des caractères médicaux chinois. Mais quoi qu'il en soit de la paternité effective du texte de la thèse, l'implication de notre jeune étudiant rochelais dans le mouvement, alors balbutiant, d'acculturation de la médecine européenne au savoir et aux pratiques orientaux, méritait d'être soulignée.

¹⁴ BIUM, archives de la Faculté de médecine, S 64 (registre des examens) : baccalauréat le 13 mars 1759, licence le 25 juillet, doctorat le 9 août.

¹⁵ « Panorama de la médecine chinoise ». Thèse imprimée en 1759 par J. Martel à Montpellier, 8 pages in-4°. Cf. Philippe Bouziges, *A propos de la thèse de Bridault, Montpellier, 1759 : la place de la médecine chinoise en France au XVIIIe siècle*, thèse de médecine, Montpellier, 1979 (inclut la traduction de la thèse) ; Jean Bossy et Philippe Bouziges, « A propos de la thèse de Bridault », in *Méridiens*, n°45-46, 1979, p. 31-51 (inclut la traduction de la thèse ; consultable en ligne sur le site du GERA-Groupe d'études et de recherches en acupuncture, <http://www.gera.fr>, consulté le 21/10/09). Cf. aussi sur le site du GERA : « Chronologie des publications occidentales sur la médecine chinoise et l'acupuncture (1642-1800) ».

¹⁶ In *Annales de la Société de médecine pratique de Montpellier*, 3 (1804).

¹⁷ Louis Dulieu, *La médecine à Montpellier. T. 3 : L'époque classique*, Avignon, 1983. Le fait que la thèse de Bridault soit imprimée, à une époque où ce n'était pas encore obligatoire, pourrait militer pour l'attribution à un enseignant.

La vie des îles

La jeunesse des médecins fraîchement émoulus de la faculté montpelliéraine compliquait souvent leur insertion professionnelle, à moins qu'ils ne fussent d'une famille de médecins, et les obligeait souvent à continuer quelque temps des études ou à effectuer des stages chez des médecins établis ; dans les deux cas, ils rejoignaient fréquemment la capitale. Amy Félix va pour sa part trouver assez rapidement à s'employer, et dans sa région d'origine, puisque, le 25 décembre 1761, il est nommé médecin de l'hôpital militaire de l'île de Ré (peut-être en tant que surnuméraire)¹⁸. Le 7 août 1765, il change d'établissement, nommé à l'hôpital militaire de l'île d'Oléron, qui dépend lui aussi de la Marine.

Les cas médicaux, ou « observations cliniques », qu'il publiera plus tard, témoignent de sa pratique de la médecine militaire à Saint-Martin de Ré et au Château d'Oléron, mais aussi de ses débuts dans la médecine civile. Si ces textes ne sont publiés qu'à partir de 1772, les cas datés les plus anciens sont de 1762. Ecrits dans un style alerte qui rend leur lecture « agréable » même pour le profane, une fois surmontée la difficulté du vocabulaire technique, ils révèlent un praticien qui prend des notes précises, réfléchit et se préoccupe de recherche médicale appliquée. Au fil du temps, Bridault multipliera du reste ses liens avec des sociétés savantes. Il paraît ainsi avoir été très tôt correspondant de la Société royale des sciences de Montpellier, compagnie très marquée par la participation des médecins formés sur place. Il cite régulièrement dans ses écrits des articles de revues savantes ; un numéro de janvier 1766 du *Journal de médecine*, dans lequel Sultzter prône l'usage du cataplasme de carotte, aura du reste une forte influence sur la suite de sa pratique et de ses investigations¹⁹.

Bridault mettra encore à profit, en 1782, son expérience de la décennie 1760 pour donner dans le *Journal de médecine militaire* une « Description topographique de l'île d'Oléron et de l'île de Ré », dans laquelle, conformément au principe des topographies médicales qui se répandaient à l'époque, il met en relation la nosographie locale avec les conditions climatiques, l'air, les eaux, l'habitat, l'alimentation, les modes de vie ... Au-delà de son intérêt pour l'histoire médicale²⁰, ce texte témoigne donc plus largement de la vie insulaire du temps. On y trouve également une rapide description des deux hôpitaux militaires : celui d'Oléron, « peu spacieux, très mal distribué et n'ayant pas assez d'étendue pour les malades d'une forte garnison, comme on l'a vu en temps de guerre » ; celui de Ré, qui comprend sept salles, six pour les soldats et une pour « les pauvres artisans et les bourgeois », mais dont la grande salle de Saint-Louis, au rez-de-chaussée, plus enterrée que les autres, est « toute pavée et par conséquent humide et malsaine ».

Rapidement, Amy Félix souhaita se faire habilitier pour l'exercice de la médecine civile au chef-lieu. Il fallait pour cela être reçu au sein du Collège royal de médecine de La Rochelle, ce qui nécessitait de professer la religion catholique, de justifier de deux années de pratique et de présenter en l'espace d'une année six « actes » (examens ou « thèses ») : deux

¹⁸ François Olier, *Médecins, chirurgiens, apothicaires militaires de l'armée de terre au XVIII^e siècle (1756-1789) : dictionnaire biographique*, Brest, 2003, article « Bridault » ; « Etat des employés dans les hôpitaux et dans les forts ... », février 1764 (Service historique de l'armée de terre/SHAT, Ya 130).

¹⁹ L'inventaire des biens d'Amy Félix établi sous la Révolution, en messidor an IV, mentionne un « grand nombre de journaux de médecine brochés » (et une bibliothèque d'environ 500 volumes). Le même inventaire, qui le dit « passionné pour tous les genres d'observation », témoigne de son intérêt pour les sciences naturelles, comme c'était le cas de nombreux médecins contemporains : on trouve notamment dans son « cabinet d'histoire naturelle » un herbier commencé dès les années montpelliéraines et continué dans les îles, ainsi qu'une collection de coquillages (ADCM, Q 248).

²⁰ Bridault indique par exemple que le scorbut est une « maladie endémique » à l'île d'Oléron.

en public, en Physiologie/Anatomie et Pathologie pratique ou cure des maladies, et quatre au domicile des deux plus anciens médecins du Collège, portant sur l'Hygiène, la Pathologie théorique, les Médicaments simples et composés, les Maladies et opérations chirurgicales²¹. Muni de l'expérience qu'il acquérait à l'île de Ré, Amy Félix franchit ces étapes et fut agrégé au Collège le 8 août 1764, alors qu'il n'avait pas 26 ans. Collège qui, soit dit en passant, devait lui être a priori favorable, car majoritairement composé de diplômés de la Faculté de Montpellier. Le même jour, il prêta, devant le lieutenant de police de La Rochelle, le serment réglementaire « d'être bon et fidele serviteur du Roy, de bien et fidellement exercer l'art de medecine en catholique apostolique et romain, d'observer les status et reglemens du college de medecine de cette ville, ensemble les ordonnances et reglemens de police, et de nous [le lieutenant général de police] avertir et le procureur du Roy des malladies contagieuses si aucunes en arrivoient en cette ville (ce qu'a Dieu ne plaise) »²². En 1765, la charge de « conseiller du Roi, médecin ordinaire de Sa Majesté en Aunis », instituée en 1692, sera réunie à perpétuité au Collège de médecine de La Rochelle et Amy Félix pourra dès lors, à l'instar de ses confrères agrégés, se prévaloir de ce titre.

Le souci de sa carrière a pu lui faire reporter à plus tard la fondation d'un foyer ou peut-être aussi attendait-il la perspective de regagner La Rochelle ou, autre hypothèse encore, fallait-il attendre que la promesse prenne de l'âge. Ce n'est donc que le 31 janvier 1769, à trente ans, qu'il prit femme, à Marennes, en la personne de Marie Claire d'Arthès-Labat, dix-huit ans, fille de Pierre, lieutenant général de l'Amirauté des côtes et îles de Saintonge, établi à Marennes, et ancien conseiller référendaire du Parlement de Bordeaux²³. La même année 1769, nous retrouvons le couple installé à La Rochelle, où naîtront huit enfants entre 1770 et 1792, dont trois décédés en bas âge en dépit des soins dont Amy Félix a dû les entourer²⁴.

Retour à La Rochelle

Des îles, Amy Félix a, selon Dehorne, l'éditeur du *Journal de médecine militaire*, « emporté l'estime et l'approbation générale ». Sa mauvaise santé expliquerait son départ d'Oléron et son remplacement en juillet 1769 par Césaire Laurent Fusée-Aublet. Installé au chef-lieu, Amy Félix exerce la médecine de ville, qui paraît désormais le tenir bien occupé, mais aussi continue d'assurer des fonctions hospitalières, civiles et militaires. Son arrivée à La Rochelle en 1769 se place sous le signe du vieux contentieux entre l'« hôpital royal de la Charité de St-Barthélemy » (la fondation d'Auffrédy) et le corps de ville : depuis 1628 et leur installation par Louis XIII dans cet hôpital, les frères de la Charité Saint-Jean de Dieu tiennent à préserver leurs privilèges. Ils refusent en particulier que la ville, qui continue de s'appuyer

²¹ Les statuts du Collège, dans leur version de 1742, sont conservés aux Archives municipales de La Rochelle (AMLR, arch. anciennes 410). Les médecins agrégés au Collège tenaient au maintien de cette procédure, comme on le verra plus loin avec l'affaire Nicastro. Les archives du Collège ne paraissent pas conservées. Cf. Laure Tamisier, *Le Collège royal de médecine de La Rochelle : 1681-1792*, thèse de Médecine, université de Bordeaux 2, 1979, 53 p.

²² AMLR, arch. anciennes 328/111.

²³ Le contrat de mariage est du 30 janvier 1769, devant le notaire Guyon à Marennes (ADCM, 3 E 61-167). Amy Félix habite alors le Château d'Oléron. Son frère François Jean Baptiste épousera une sœur de Marie Claire, Elisabeth, en 1774 mais elle décèdera trois ans plus tard. La famille d'Arthès-Labat est originaire d'Arzacq en Chalosse, aujourd'hui Arzacq-Arraziguet (Pyrénées-Atlantiques).

²⁴ Amy Félix soigne par exemple au moyen de la carotte ses trois jeunes fils atteints de darts en 1777 : *Traité sur la carotte*, observations 57, 58 et 76. Selon Pascal Even, il fut le premier à La Rochelle à pratiquer l'inoculation variolique, et sur ses propres enfants : *Assistance et charité à La Rochelle au XVIIIe siècle*, thèse de l'École nationale des chartes, 1980, p. 376. Chez son frère Augustin, on constate une véritable hécatombe : des neuf enfants (dont l'un né à Saint-Domingue), il semble que seules deux filles soient parvenues à l'âge adulte ; trois sont décédés en 1779, à huit, six et un an.

sur les dispositions du testament d'Auffrédy, nomme le médecin de l'établissement²⁵. C'est ainsi que le chapitre de la Charité a désigné le 31 mars 1769 Bridault comme médecin, tandis que le corps de ville y avait affecté depuis 1758 Guillaume Martin Destrapières en tant que « médecin des pauvres habitants malades », nomination aussitôt rejetée par les frères et restée donc sans effet. L'épreuve de force tourne à l'avantage des religieux, à qui le Parlement donne raison en avril 1769²⁶ ; le ministre enjoint dès lors au sieur Destrapières, qui tentait, avec l'appui du corps de ville, d'occuper la fonction, « de se tenir tranquille ». Il semble bien qu'Amy Félix soit toujours en poste en 1786, lorsqu'il se qualifie dans un recueil de « médecin des hôpitaux de Charité de La Rochelle »²⁷.

La même Charité était aussi l'hôpital militaire de la ville. De ce côté-là, il ne pouvait y avoir conflit quant au choix du médecin, puisque la désignation appartenait au pouvoir royal. Destrapières est titulaire de la fonction à compter de 1766. Le 10 juin 1769, Amy Félix sollicite sa survivance, autrement dit l'assurance de lui succéder lorsque le temps viendra. Il obtient satisfaction et devient second médecin de l'hôpital militaire à partir du 4 juillet 1769²⁸, fonction qu'il occupera pendant six ans. Le 12 décembre 1775, le Roi donne leur retraite aux deux médecins et les remplace par le seul Pierre de Vieillefont, qui arrive de l'hôpital militaire de Calais²⁹. C'est ainsi que, quittant les hôpitaux militaires après quatorze années de service, Amy Félix se voit octroyer par le Roi une pension annuelle de 400 livres sur l'extraordinaire des guerres puis sur le Trésor royal³⁰.

Sus aux épidémies

Entre-temps, sans doute en raison de son expérience en milieu rural et de sa connaissance de la région, Bridault aura été missionné au moins deux fois par l'intendant (Sénac de Meilhan puis Montyon) dans des contrées affectées par des épidémies, illustration de ce que Pascal Even appelle « l'interventionnisme des intendants » en matière sanitaire dans la seconde moitié du XVIIIe siècle³¹. De son action dans les paroisses de Brouage, Hiers et

²⁵ Un mémoire narre toute l'affaire sous la cote : AMLR, arch. anciennes 347. Cf. Pascal Even, *Assistance et charité ...*, p. 207. Après la victoire royale de 1628, la gestion des institutions charitables et hospitalières a été enlevée aux maires et échevins : Pascal Even, *Les hôpitaux en Aunis et Saintonge sous l'Ancien régime*, La Crèche (79260), 2002, p. 35.

²⁶ Le corps de ville ne renoncera pourtant pas et continuera d'introduire des recours, sans résultat jusqu'au début de l'époque révolutionnaire.

²⁷ Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine/BAM, Société royale de médecine/SRM, 131/7. Selon Léa-Louis Merle, Amy Félix aurait été également médecin de deux hôpitaux pour femmes : l'établissement des Hospitalières et l'hôpital Saint-Etienne (*Médecins de La Rochelle du XIVe au XIXe siècle : biographie des médecins et chirurgiens qui ont exercé à La Rochelle et tout particulièrement de ceux qui ont été attachés aux hôpitaux et hospices de cette ville*, s.l., 1893), ce que paraît confirmer le *Traité sur la carotte* : Bridault écrit qu'en 1778 il lui était difficile de s'éloigner longtemps de La Rochelle, « étant médecin de plusieurs hôpitaux ».

²⁸ François Olier, *Médecins, chirurgiens, apothicaires militaires ...*, article « Bridault ». Léa-Louis Merle, *Médecins de La Rochelle ...*, n'est pas exempt d'erreurs, tout comme Louis Delmas, *L'hôpital militaire d'Auffrédy à La Rochelle*, La Rochelle, 1891. Le 2 décembre 1771, le corps de ville examine la demande d'Amy Félix d'une somme annuelle de 300 livres pour son logement et de l'exemption de certains droits d'octroi (AMLR, BB 21). En difficulté financière, la ville décide d'interroger le contrôleur général sur le sujet ; selon toute apparence, la requête sera rejetée.

²⁹ Le brevet royal de nomination de Vieillefont est transcrit sur le registre des délibérations du corps de ville à la date du 12 janvier 1776, ainsi que les deux certificats remis par le maire, sur leur demande, à Destrapières et Bridault, qui tous les deux ont « mérité la confiance du public » (AMLR, BB 23).

³⁰ Dossier de pension au SHAT, 1Yf TR 374.

³¹ Pascal Even, « Hygiène et salubrité à La Rochelle dans la seconde moitié du XVIIIe siècle : l'assainissement du marais de Lafond et le transfert des lavoirs », in *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XXXIII (2007), p. 39-53. Cf. aussi, du même auteur, « Discours médical et lutte contre les épidémies au XVIIIe siècle entre Loire et Gironde :

Marenes du 3 janvier au 2 avril 1772, à l'occasion de ce qui paraît être, selon le docteur Torlais, une épidémie de diphtérie ou, selon le docteur Tamisier, une septicémie à staphylocoques³², Amy Félix laisse un intéressant mémoire, en fait son rapport à l'intendant, décrivant par exemple les ouvertures de cadavres réalisées parfois sous la protection de la police lorsque les familles s'y opposent. Il ne manque pas de relier le développement de cette « fièvre catarrhale maligne épidémique » à l'état de misère du « plus grand nombre des habitants ». Comme le remarque Pascal Even³³, il est vraisemblablement l'auteur de deux articles traitant de cette épidémie, parus anonymement les 10 et 24 avril 1772 dans les *Annonces, affiches, nouvelles et avis divers de la généralité de La Rochelle* et reprenant largement les termes de son mémoire. Y est annoncée la rédaction d'une « histoire générale de cette épidémie » : l'intendant « engage M. Bridault d'y travailler ». Deux ans plus tard, en janvier 1774, quittant à nouveau ses patients de la ville, c'est à l'île d'Aix qu'il est envoyé combattre le mal : il y demeure 16 jours, occupé jour et nuit, « sans pouvoir prendre aucun repos et après avoir couru le risque de sa vie dans le trajet ». Dans les deux cas, l'efficacité de son intervention est saluée par les autorités et des gratifications lui sont versées³⁴.

Il est vrai que le pouvoir royal redoutait fort les épidémies, si courantes alors, et la dépopulation du royaume qui, pensait-on, ne manquerait pas de s'ensuivre. C'est particulièrement pour étudier et ainsi pouvoir lutter contre ces calamités, qu'est instituée en 1776 la Commission pour les épidémies, qui prendra bientôt le nom de Société royale de médecine : de nombreux médecins à travers le pays vont se mettre à correspondre avec son secrétaire Félix Vicq d'Azyr³⁵. Il faut dire que l'administration a reçu de Paris la consigne d'exhorter les médecins des provinces à s'inscrire dans cette démarche. C'est dans ce but que l'intendant de La Rochelle fait établir un état des médecins de la généralité et leur envoie une lettre circulaire en novembre 1776³⁶. Comme doyen du Collège royal de médecine de La Rochelle, Destraprières sera d'abord le principal interlocuteur de la Société, correspondant en 1776 puis « associé régnicole » en 1785. Mais c'est aussi le Collège dans son ensemble qui est reconnu en août 1777 comme associé et c'est sans doute pour cette raison qu'Amy Félix se déclare dès lors « de la Société royale de médecine ».

Les concours thématiques qu'organise la Société stimulent, à la Rochelle comme ailleurs, la réflexion et la plume des praticiens. Le Collège adresse ainsi, le 10 juin 1783, sous la triple signature du doyen Destraprières et des médecins Bridault et Rondeau, des « Observations sur la fièvre catharrale bilieuse, putride et phlegmoneuse », qui traitent de « la maladie qui domine depuis deux ans à La Rochelle et dans le pays d'Aunis ». Ce mémoire ne sera cependant pas admis à participer au concours de 1786 sur la description et le traitement des maladies épidémiques et sur la constitution médicale des saisons³⁷. En revanche, Amy Félix va tenter individuellement sa chance, avec plus de succès puisque son « Mémoire

l'exemple de la généralité de La Rochelle », in *Epidémies et sociétés dans le monde occidental : XIVe-XXIe siècles, Sociologie santé*, n° 22, juin 2005, p. 32-47.

³² Jean Torlais, *Médecine du passé en Aunis et Saintonge*, La Rochelle, 1931 (Première partie : « Les grandes épidémies en Aunis et Saintonge », p. 46) ; Laure Tamisier, *Le Collège royal de médecine ...*, p. 46. L'épidémie atteignit Soubise au début de février 1772.

³³ Pascal Even, *Assistance et charité ...*, p. 169-174.

³⁴ ADCM, D 11.

³⁵ Cf. Marie-Laure Simonetta, *La Société royale de médecine : 1776-1793*, maîtrise d'Histoire, université Paris I, 1992.

³⁶ ADCM, D 9.

³⁷ BAM, SRM, 189/2. La notice nécrologique de Destraprières dans *l'Histoire de la Société de médecine pour l'année 1789*, publiée en l'an VI, p. XXXVIII, indique qu'il « dirigea conjointement avec M. Bridault, son ami, le traitement d'une fièvre putride bilieuse épidémique qui régnoit dans la paroisse de l'Houmeau ».

historique, topographique et médicinal sur l'épidémie qui a régné dans l'élection de Marennes dans les années 1771, 1772, 1773 » lui vaudra de recevoir une médaille d'or dans la séance tenue par la Société le 29 août 1786³⁸. Publié s'il faut en croire Barret³⁹ mais pour l'instant introuvable, ce texte est sans doute « l'histoire générale de l'épidémie » annoncée dès 1772, mais le titre montre que le mal n'a pas complètement disparu avant l'année suivante. En juillet de la même année 1786, Amy Félix envoie encore, pour le concours de 1788, un « Recueil d'observations de médecine clinique »⁴⁰ : l'une d'entre elles, évoquant un cas de guérison du tétanos au moyen de l'« alkali volatil fluor », sera lue lors d'une séance de la Société ; vingt ans plus tard, il publiera six de ces observations dans les *Annales de la Société de médecine pratique de Montpellier*.

Tâches d'édile

La vie publique d'Amy Félix ne se résume pas à son activité professionnelle : il va rapidement occuper des fonctions municipales à La Rochelle, à l'instar de son père, ancien échevin et qui aurait même pu devenir maire en 1765 s'il n'avait été, à tort, accusé d'indignité⁴¹. Assesseur du corps de ville dès 1772⁴², notre médecin est désigné par le Roi, le 1^{er} janvier 1776 et pour deux ans, comme 3^e échevin. Les assesseurs devenus maires ou échevins redevenant assesseurs lorsqu'une place correspondant à leur statut social est vacante⁴³, Bridault reviendra au corps de ville trois ans seulement après l'avoir quitté : il demeurera assesseur de 1781 jusqu'au changement de régime municipal en janvier 1790, qui institue l'élection de la municipalité, et aura donc fait partie du corps de ville pendant pas moins de quinze années.

A la maison commune, il est, tout naturellement, particulièrement investi dans les sujets d'intérêt sanitaire ou médical. Lorsqu'en 1773 l'intendant souhaite que la ville de La Rochelle se dote des « boîtes fumigatoires » utilisées à Paris pour tenter, par friction et insufflation, de ramener les noyés à la vie, c'est vers le chirurgien Charault et le médecin Bridault, tous deux membres du corps de ville, que le maire se tourne. Ils examinent donc en mai 1773 une boîte venue de Paris, comportant « instrumens et médicamens », et la trouvent « garnie de toutes les choses nécessaires ». Amy Félix est alors chargé par le maire d'étudier la possibilité de fabriquer sur place des boîtes identiques : sa réponse sera positive et plusieurs lieux pourront dès lors être équipés. Le corps de ville fait aussi imprimer par Pierre Mesnier un mémoire de sept pages, *Avis concernant les personnes noyées qui paroissent mortes et qui ne l'étant pas, peuvent recevoir des secours pour être rappelées à la vie*⁴⁴. Une première

³⁸ Sur les 12 médailles d'or attribuées, six du premier ordre dotées de 200 livres, six du second ordre dotées de 100 livres, Bridault obtient une médaille du second ordre.

³⁹ J.M. Barret, « Histoire de l'Académie de La Rochelle », 1805 (MMC, ms 781).

⁴⁰ BAM, SRM, 131/7.

⁴¹ Retiré de la liste des trois noms qui devaient être proposés au choix du Roi pour la place de maire, Louis Bridault, directeur de la Chambre de commerce, réquisitionne le notaire Crassous père et son confrère pour aller avec lui interroger le maire sur l'identité de celui qui l'a diffamé au sein de l'assemblée des notables ; mais ce sera peine perdue. Louis rappelle dans l'acte qu'il a « passé dans toutes les charges de la ville, soit comme échevin, juge consul, syndic, trésorier et directeur de la Chambre de commerce, marguillier et encore actuellement directeur de la Chambre de commerce » (ADCM, 3 E 764, notaire Crassous père, 20 février 1765). Cf. Emile Garnault, *Le commerce rochelais au XVIIIe siècle. Tome 1 : La représentation commerciale de la ville*, La Rochelle, 1887 ; id., *Livre d'or ...*, p. 52-54.

⁴² Le corps de ville comprenait le maire, le lieutenant de maire, quatre échevins, six puis dix assesseurs ou conseillers de ville, un procureur du Roi ou procureur-syndic, un secrétaire-greffier et un receveur.

⁴³ Les troisième et quatrième assesseurs sont avocats, médecins, chirurgiens, commerçants en gros ou bourgeois sans profession.

⁴⁴ AMLR, BB 21 ; Pascal Even, *Assistance et charité ...*, p. 198-200.

application heureuse interviendra en janvier 1774, un homme tombé dans le havre ayant été sauvé grâce à l'emploi d'une des boîtes.

Pendant le temps de son échevinat, Amy Félix est l'un des deux représentants du corps de ville au Bureau de l'aumône de l'Hôpital général, le « conseil d'administration » de l'établissement⁴⁵ ; il est aussi l'un des deux députés chargés de choisir avec le principal du collège les livres de prix offerts par la Ville. En mai 1785, il sera commissaire sur la question des maladies des animaux, particulièrement la morve, d'autant que plusieurs chevaux dans la ville sont soupçonnés de maladie contagieuse.

Mais c'est le dossier de l'eau qui, sous divers aspects (salubrité, santé, approvisionnement), va surtout l'occuper. L'intendant se souciant de l'assainissement de la ville et de ses environs immédiats, en particulier du marais du village de Lafond, Amy Félix est désigné le 17 juillet 1776 par le corps de ville comme « chef de la commission » chargée de rapporter sur le projet de creusement d'un nouveau canal devant faciliter l'écoulement des eaux de Lafond et donc drainer les marais, accompagné d'un comblement des fossés à l'entrée du village. C'était il est vrai un atout précieux pour le conseil que de compter dans ses rangs celui que Pascal Even qualifie de « sommité du corps médical rochelais », « l'un des spécialistes incontestés des questions d'hygiène dans la cité »⁴⁶. La commission se transporte donc à Lafond en compagnie de l'ingénieur en chef et de l'architecte de la ville, afin de rendre compte des « avantages pour la salubrité de l'air ». Le rapport rendu le 19 août en séance par Amy Félix conclut au caractère « très nécessaire » des travaux projetés. Il faudra cependant attendre encore plusieurs années, et un arrêt du Conseil d'Etat, pour que le projet soit mis à exécution en 1782-1783, y compris un volet supplémentaire, la destruction des lavoirs qui polluent l'eau de Lafond et l'établissement en contrepartie, aux frais de l'Etat, d'un lavoir au pont des Salines de Rompsay. Le corps de ville craignant cependant que les travaux n'affectent le niveau des fontaines, alimentées par les eaux de Lafond, les conseillers Grée et Bridault se rendent en juin 1783 à Lafond prendre connaissance de l'entreprise, mesurer la hauteur de l'eau dans les bassins sourciaux et parcourir tous les fossés du village. Sur leur rapport, la ville demandera à l'intendant, qui en tiendra compte, de faire établir une vanne pour soutenir les eaux près des bassins⁴⁷.

En juin 1786, la nécessité d'effectuer des réparations aux fontaines et aux bassins sourciaux est avérée. Bridault est au nombre des trois commissaires chargés de se transporter aux fontaines et au village de Lafond pour constater les réparations nécessaires. Moins d'un an plus tard, au printemps 1787, des réparations aux fontaines, à commencer par celle du Pilori, amènent à substituer le cuivre au plomb dans la confection des corps de pompe, mais cette nouveauté fait craindre à certains habitants pour leur santé. Le corps de ville demande alors à deux conseillers, dont Bridault, d'examiner si le cuivre présente un danger⁴⁸.

Etape supplémentaire dans la notabilité, la même année 1776 où il devient échevin, Amy Félix entre dans la noblesse de robe en acquérant un office de « conseiller-secrétaire du

⁴⁵ AMLR, arch. hosp. E3 : Registre des délibérations du Bureau de l'aumône de l'hôpital général de La Rochelle, 1737-1787.

⁴⁶ AMLR, BB 24 ; Pascal Even, « Hygiène et salubrité à La Rochelle ... ». Fait également partie de la commission l'assesseur Philibert Charault, le principal chirurgien rochelais du temps, autre « sommité ».

⁴⁷ AMLR, BB 27.

⁴⁸ AMLR, BB 30 et 31.

Roi, maison, couronne de France et de ses finances »⁴⁹, ce qui lui vaut désormais d'être écuyer.

Questions d'argent ...

On ne peut s'empêcher d'observer que son ascension sociale coïncide avec l'époque de la mort de son père (le 2 novembre 1775, du scorbut), de sa mère (le 15 juin 1776, de vieillesse) et du partage de leurs biens (16 juillet 1776)⁵⁰. Son aisance financière en sort d'autant plus renforcée que Louis Bridault a constitué une vraie fortune, notamment foncière, acquérant en l'espace de douze années pas moins de cinq « cabannes » dans le Marais Poitevin, pour une superficie totale de 954 journaux, soit environ 320 hectares : la Grange Goullard en 1752 (marais de Mouillepied à Marans, 149 journaux « tant en terres labourables, pacages, prés que fossés et ceintures »), la Roberterie ou Robertière en 1757 (marais de Saint-Michel à Marans, 130 journaux de terre labourable ou marais desséchés), le Grossault en 1758 (175 arpents de marais desséchés en l'île et paroisse d'Elle en Aulnis, dessèchement des marais de Vix et Maillezais) plus la vacherie le petit Grossault (150 journaux de marais mouillé), Toucheronde en 1758 (marais de Saint-Michel à Marans, 220 journaux de marais desséché), enfin les Moindrias en 1764 (marais de Saint-Michel à Marans, 130 journaux de terre labourable ou marais desséché)⁵¹. A quoi il faut ajouter des marais salants à l'île de Ré (Ars et la Couarde) ; une maison à La Rochelle rue Porte-Neuve ; une « maison de maître » ou « maison de campagne »⁵² acquise en 1768 au village de Rompsay, paroisse de Périgny, seigneurie de Passy Rompsay, comportant terres et vignes ; enfin des rentes. La valeur totale à partager entre les héritiers se monte à pas moins de 230 000 livres⁵³ ; sur les six frères survivants de la nombreuse fratrie, l'un, Jacques Thomas, prêtre à Rome depuis 1762, ne participe pas à l'héritage mais chacun de ses frères va lui constituer une rente viagère de 300 livres. Le tirage au sort des lots attribue à Amy Félix la cabane Toucheronde, soit environ 75 hectares, des marais salants à Ars ainsi que des rentes. Les cinq frères gardent en indivision, jusqu'à sa vente, une maison à Saint-Denis d'Oléron avec dépendances, provenant de la succession de leur mère.

... et de médecine

Le *Traité sur la carotte* donne de précieuses indications sur la pratique médicale de notre homme, appelé pour consultation et soins non seulement dans les localités voisines de La Rochelle, mais aussi plus loin : Fouras, Rochefort, Saintes, Pons, Saujon ... En 1778, alors qu'il se rend déjà tous les deux mois à Saintes (en poussant en avril jusqu'à Pons), il est sollicité pour aller soigner à Orléans une jeune parente d'une patiente de Saintes, atteinte d'un ulcère à la joue, et à Paris une Rochelaise, Madame Labadie, partie consulter, mais sans grand effet sur son cancer du sein, un médecin de la capitale ; de fin avril à début juin, il effectue dans le même circuit deux séjours à Orléans, deux autres à Paris. Il ne parviendra pas plus que ses confrères à sauver Madame Labadie, qui mourra à la fin septembre, et cela restera l'un de ses échecs. Il est vrai qu'il a trouvé la malade fort mal en point à son arrivée : « si j'avais pu soupçonner la malade dans une situation aussi désespérée, je me serois épargné la douleur

⁴⁹ Provisions royales du 27 mars 1776 (AMLR, BB 24).

⁵⁰ ADCM, 3 E 1687 (notaire Delavergne).

⁵¹ La cabane la Roberterie est contiguë à celles de Toucheronde et des Moindrias.

⁵² Il s'agit, selon Michel Audouin, du n° 34 avenue Louise-Pinchon à Périgny. C'est François Jean Baptiste qui en héritera.

⁵³ La valeur de l'héritage se décompose en : 63 % pour les cabanes, 9 % pour chacune des deux maisons, 14 % pour les rentes, 5 % pour les marais salants.

d'être témoin et les fatigues du voyage »⁵⁴. Au vu du nombre de ses déplacements, on comprend que l'inventaire de ses biens en l'an IV décrive un cabriolet « mauvais », aux roues usées et nécessitant de « grandes réparations ». Du reste, écrit-il, « mes voyages fréquents ... me suscitèrent autant d'ennemis que de jaloux ».

Lorsqu'il ne peut se rendre sur place, ou entre deux déplacements, il envoie des consultations écrites et correspond avec des relais proches du malade : un médecin qui lui est favorable, un chirurgien ou un apothicaire, une religieuse comme la sœur Saint-Laurent, fille de la Sagesse, « chargée du soin des pauvres de la commune d'Eslandes », ou encore tout simplement avec des « personnes charitables ». Les lecteurs du *Traité sur la carotte* peuvent d'ailleurs le « consulter par la poste » mais, prend-il soin de préciser, en affranchissant leurs lettres à moins qu'ils ne soient pauvres. Cette attention aux indigents amène Bridault à leur dédier son *Traité*. Du reste, un grand nombre des patients qui font l'objet de ses « observations cliniques » sont des « pauvres et habitants des campagnes », journaliers, cultivateurs, ouvriers, nourrices ... Il les soigne gratuitement, comme le prévoient d'ailleurs les statuts du Collège de médecine de La Rochelle et comme cela fera partie, à compter de 1787, du moins pour la population rochelaise, de sa fonction de médecin de l'Hôpital général. La gratuité s'applique en fait à la plupart de ses malades. Ils le lui rendront bien lorsqu'il sera dans la difficulté : « les pauvres, classe si recommandable à laquelle je conserverai un fidèle et précieux souvenir de ses vœux ardents pour ma liberté »⁵⁵.

En 1784 au plus tard, et jusqu'en 1787, Amy Félix est syndic du Collège royal de médecine de La Rochelle, autrement dit le « numéro 2 » après le doyen. A ce titre, il est particulièrement chargé de poursuivre en justice, à partir de 1784, un certain François Antoine de Nicastro, qui prétendait exercer la médecine dans la ville sans avoir suivi la procédure d'agrégation au Collège. Nicastro dont le doyen Destraprières écrit avec quelque dédain : « un Italien qui a monté ici sur les tréteaux exerce ici impunément »⁵⁶. Au terme d'une longue et coûteuse procédure, il sera fait droit en 1786 à la requête des médecins agrégés : le récalcitrant devra se soumettre et présentera effectivement, en 1787, les « actes » requis par les statuts. Le Collège, sorte de corporation des médecins locaux, aura ainsi, conformément aux lettres patentes royales, maintenu son monopole à la veille de la Révolution⁵⁷.

La place de médecin de l'Hôpital général de La Rochelle, sans doute la consécration de sa carrière hospitalière, ne pouvait échapper à Amy Félix. Le corps de ville l'y nomme le 27 mars 1787 après le décès de Destraprières « des suites d'une fièvre catarrhale bilieuse qui étoit épidémique au dépôt de mendicité où il en avoit pris le germe »⁵⁸. De telles fonctions n'étaient évidemment pas sans risques, mais Bridault ne connaîtra pas le sort de son prédécesseur ... Outre les soins à apporter à toutes les personnes, pauvres ou non, se trouvant à l'hôpital, la fonction comportait l'obligation de visiter tous les pauvres malades de la ville ; moyennant quoi, les honoraires annuels se montaient à 400 livres⁵⁹.

⁵⁴ *Traité sur la carotte*, 3^e partie, observation 9.

⁵⁵ Lors de sa détention à Pons, la fille d'une ancienne patiente viendra le visiter en juillet 1794 (*Traité ...*, observation 59).

⁵⁶ BAM, SRM, 91/28.

⁵⁷ Outre AMLR 328/111, voir le mémoire de l'avocat Raoult, *Mémoire pour le Collège royal de médecine de La Rochelle contre Maître François-Antoine de Nicastro ...*, La Rochelle, P.L. Chauvet, 1785, 71 p. ; Jean Torlais, *Médecine du passé en Aunis et Saintonge*, La Rochelle, 1931 (Septième partie : « L'affaire de Nicastro : un incident de la vie médicale rochelaise du XVIII^e siècle », p. 111-118).

⁵⁸ *Histoire de la Société de médecine* pour l'année 1789, p. XXXVIII.

⁵⁹ Les difficultés financières de la ville sont telles qu'il ne sera payé qu'en janvier 1790 de ses appointements de 1787 (AMLR, BB 33, 3 janvier 1790).

La disparition de Destrapières, de seize ans son aîné, ouvre en quelque sorte la porte à Amy Félix pour accéder à d'autres titres et fonctions. Devenu *ipso facto* doyen du Collège, il écrit dès le 20 mars 1787 à la Société royale de médecine pour solliciter la place de correspondant. La Société étant « chargée de l'inspection des eaux minérales du royaume », il demande également à succéder au défunt en tant que médecin inspecteur du bureau des eaux minérales de La Rochelle. Il obtient en avril satisfaction sur les deux points⁶⁰.

Notable et argenté

Notable de la société locale, Bridault voit sa position sociale encore reconnue par son élection, le 10 janvier 1787, comme membre titulaire de l'Académie royale des Belles-Lettres, Sciences et Arts de La Rochelle. Michèle Baille souligne en effet justement que la cooptation dans ce type de compagnie reflétait davantage une reconnaissance sociale qu'une appréciation des qualités intellectuelles du récipiendaire⁶¹. Amy Félix est l'un des quatre médecins à avoir été membres titulaires de cette académie au cours de ses soixante années d'existence au XVIIIe siècle (1732-1791)⁶². Comme tout nouveau membre, Amy Félix, qui se montrera du reste assidu, prononce à la séance publique qui suit son élection, le 9 mai 1787, une « lecture » intitulée « Sur l'homme physique et moral », texte qui ne paraît pas conservé. Les médecins élus à l'Académie ne traitaient généralement pas de sujets purement médicaux mais se plaçaient dans une perspective que nous qualifierions aujourd'hui de plus « transdisciplinaire ». Nous pouvons imaginer notre homme établir dans sa conférence des correspondances entre la condition physique et les caractéristiques morales d'un individu.

Amy Félix s'emploie à la même époque à étendre son patrimoine. La même année 1787, il acquiert quatre maisons à La Rochelle, paroisse Saint-Barthélemy : le 19 rue de l'Escale où il va dès lors habiter et où il mourra⁶³ ; deux maisons rue Saint-Léonard et une dans la rue des Saints-Pères. En revanche, ce n'est pas lui, mais son frère Etienne Louis qui achète en 1788 à Chagnolet, comme résidence de campagne, la « maison, terre et seigneurie de Saint-Benoît et autres domaines en dépendant », incluant le Petit bailliage. Amy Félix va ensuite acheter, en peu de temps, plusieurs marais salants sur l'île de Ré, où il en possédait déjà par héritage : le 21 janvier 1791, six livres au Boutillon, paroisse d'Ars ; le 16 janvier 1792, plus de trois livres, paroisses des Portes et d'Ars ; le 31 mars 1792, quatre livres, paroisse d'Ars, celles-ci achetées à son frère Augustin qui les tenait de l'héritage parental. Lors du partage des biens d'Etienne Louis, prêtre, le 19 janvier 1792, Amy Félix prend à sa charge les $\frac{3}{4}$ des charges incluses dans cette succession, ce qui révèle la bonne santé de sa trésorerie. Moyennant quoi, il hérite pour moitié de la cabane du Grossault et de la vacherie appelée le Petit Grossault, et en totalité de la terre de Saint-Benoît et du Petit bailliage de Chagnolet et d'une maison vis-à-vis du rempart de la porte Dauphine à La Rochelle⁶⁴. Ses

⁶⁰ BAM, SRM, 91/28/39-40. Il ajoute : « je travaille à de nouveaux mémoires que j'aurai soin de vous faire passer aussitôt que le tems me permettra de les finir ».

⁶¹ Michèle Baille, *Les médecins et l'Académie royale de La Rochelle au XVIIIe siècle*, thèse de Médecine, université de Bordeaux 2, 1975. Cf. aussi J.M. Barret, « Histoire de l'Académie ... » ; Jean Torlais, « L'Académie de La Rochelle et la diffusion des sciences au XVIIIe siècle », in *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, XII (1959), p. 111-125.

⁶² Jean Flouret note que les médecins étaient davantage représentés dans les autres académies du royaume : « L'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de La Rochelle : 1732-1982 », in *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, VII (1981), p. 91-114.

⁶³ Il a auparavant habité rues Porte-Neuve, Saint-Yon et Juiverie (Admirault).

⁶⁴ ADCM, 3 E 1703 (notaire Delavergne fils). La succession étant globalement déficitaire, une partie en restera indivise, à savoir tous les biens hypothéqués.

frères Jean Baptiste et Augustin sont dans une situation économique moins prospère : les guerres ayant fortement affecté le négoce, ils se sont retrouvés vers 1780 l'un en faillite, l'autre en dépôt de bilan, obligés de traiter avec leurs créanciers.

Lorsque la rigueur de l'hiver 1788-1789 amène, outre la distribution de pain et de bois à l'initiative du corps de ville, la création d'une Société philanthropique, bientôt dénommée Société de bienfaisance, c'est tout naturellement que, parmi la centaine de signatures, Amy Félix apporte son adhésion, comme d'ailleurs presque tous les notables rochelais. La Société, initiée par voie de presse, dans les *Annonces*, se préoccupe de soulager les nécessiteux et de faire disparaître la mendicité de la ville. Elle tient sa première assemblée le 5 janvier 1789 chez le curé de Saint-Barthélemy⁶⁵.

Les Etats généraux bientôt convoqués par le Roi et les trois ordres de la société devant élire leurs représentants et élaborer des cahiers de doléances, Bridault fait naturellement partie de l'assemblée de la noblesse réunie à La Rochelle du 16 au 18 mars 1789, appelé sous la titulature suivante : « Maître Ami Félix Bridault, écuyer, ancien médecin des hôpitaux militaires et pensionnaire du Roi »⁶⁶.

Il est encore membre du corps de ville pour quelques mois. Le 4 janvier 1790, il est l'un des deux députés envoyés au commandant de la province, le duc de Maillé, suite aux émeutes qui ont conduit la municipalité à proclamer la loi martiale. Il est aussi chargé, avec un échevin, de diviser la ville par quartiers ou arrondissements en vue de l'organisation des élections d'où sortira le premier corps municipal. Le corps de ville quitte ses fonctions le 25 janvier 1790⁶⁷.

L'année 1791 verra le terme du long combat de la ville pour recouvrer ses droits de jadis sur l'hôpital Saint-Barthélemy. Les frères de la Charité ayant décidé, en mars 1791, de reprendre leur liberté, suite à la suppression des vœux et des ordres religieux, la municipalité est chargée d'administrer l'hôpital, à la fois pour les malades civils et militaires. Elle nomme dès lors, le 4 avril, Amy Félix comme médecin et Goujaud-Bonpland comme chirurgien, au traitement chacun de 300 livres. Mais peut-être Bridault n'a-t-il pas cessé d'être médecin de cet hôpital depuis 1769 ... Le 6 avril, la commune prend possession des locaux et installe les deux praticiens « avec leur qualité respective avec injonction aux malades de leur porter honneur et respect »⁶⁸.

Père et fils

Si Amy Félix paraît avoir connu jusque-là beaucoup de réussites, l'orage va se mettre à gronder dans la vie de ce jeune cinquantenaire. C'est d'abord la perte de son statut de privilégié et, avec la disparition d'institutions comme le Collège de médecine ou l'Académie, la fin d'un monde. Mais ce sont aussi et surtout des épreuves plus personnelles qui vont le toucher.

Il va en effet être pris bien malgré lui dans la tourmente révolutionnaire. C'est d'abord son fils Etienne Jean Baptiste qui, se trouvant à Poitiers en 1791 « avec un de ses frères plus

⁶⁵ Pascal Even, *L'assistance et la charité ...*, p. 648-650.

⁶⁶ L. de La Morinerie, *La noblesse de Saintonge et d'Aunis convoquée pour les Etats-Généraux de 1789*, Paris, 1861, p. 232-233 (d'après le procès-verbal de l'assemblée aux Archives nationales).

⁶⁷ AMLR, BB 33.

⁶⁸ Louis Delmas, *L'hôpital militaire d'Auffrédy...*, p. 116-118.

âgé »⁶⁹ s'enfuit à Paris et, « entraîné par d'autres jeunes gens » dit son père, quitte la France⁷⁰, sans doute au début de 1792. On le voit peut-être apparaître, sous l'orthographe d'un « Bridaud » originaire d'Aunis, dans l'« Etat nominatif des gentilshommes et autres Français des provinces de Saintonge et d'Angoumois émigrés avec les princes frères du Roy et réunis en cantonnement à Münster, dans l'électorat de Trèves, sous les ordres des A.R. Monsieur et Monseigneur comte d'Artois depuis janvier 1792 », reproduit par La Morinerie à la fin de son ouvrage⁷¹. Etienne Jean Baptiste mourra, âgé de 21 ans, en mai 1794 à l'hôpital de Liège ; sa famille ne l'apprendra que cinq ans plus tard. Amy Félix évoque sa douleur dans le *Traité sur la carotte* : « des chagrins bien cuisans, éprouvés en vendémiaire an 7 (octobre 1799) par la nouvelle imprévue et prématurée de la mort d'un de mes enfans à l'armée, m'occasionnèrent une jaunisse des plus fortes »⁷².

La famille de l'émigré ne tardera pas à connaître les rigueurs de la loi : Amy Félix, sur décision du département de la Charente-Inférieure en date du 21 mars 1793, est emprisonné le 25 mars et conduit au vieil hôpital de Rochefort, comme père d'émigré, avant d'être transféré le 3 mai, « pour mesure de sûreté », à la maison d'arrêt de Pons⁷³. Son fils Alexis Ignace, 15 ans, partage son sort, tandis que l'aîné sert dans les armées de la République et que le second réside à Saintes. Le dernier fils, Benjamin, né en 1792, mourra pendant la captivité de son père, en novembre 1793. Les conditions de détention sont difficiles : à l'éloignement s'ajoutent la violence⁷⁴ ainsi que la « disette de comestible » et le coût des vivres. Amy Félix et son fils s'associent en janvier 1794 à la pétition d'une quinzaine de prisonniers de Pons originaires de la moitié nord du département, « détenus en otage depuis dix mois », demandant au directoire du district à être transférés, conformément à la loi, dans la prison du chef-lieu de leur district respectif, et ce d'autant plus qu'ici la nourriture manque⁷⁵. Peine perdue, ils resteront à Pons. C'est le Comité de sûreté générale près la Convention qui, la période de la Terreur passée, autorisera l'élargissement des deux prisonniers, effectif le 31 décembre 1794⁷⁶. La fouille des papiers personnels et familiaux d'Amy Félix n'avait pourtant révélé, dès avril 1793, « rien de contraire au bien public et aux intérêts de la Nation ». En revanche, le Comité révolutionnaire de La Rochelle fit vendre pendant sa détention « la plus grande partie de son linge, de ses chemises, de celles de sa femme et de ses déshabillés mais surtout ses beaux draps de maître, ses belles serviettes fines, ouvrées et damassées »⁷⁷.

Les conséquences de l'émigration de son fils sur les biens d'Amy Félix furent autrement plus lourdes, ses biens séquestrés et ses revenus saisis au bénéfice des Domaines nationaux. Tout au plus le receveur des Domaines lui accorda-t-il en mars 1795 la somme de 6000 livres en assignats pour lui, sa femme et leurs quatre enfants à charge. En août 1796,

⁶⁹ Sans doute pour leurs études, collège des Jésuites ou université.

⁷⁰ Archives nationales/AN, F/7/5470.

⁷¹ L. de La Morinerie, *La noblesse de Saintonge et d'Aunis* ... Ce Bridaud faisant partie du Tiers-Etat, La Morinerie signale en note qu'il est en réalité membre de la noblesse ; mais c'est par confusion entre le père et le fils (s'il s'agit bien du fils d'Amy Félix).

⁷² *Traité sur la carotte*, observation 152. Et il ajoute : « la décoction de carotte fut mon unique remède ».

⁷³ Le 4 avril 1793, il établit devant notaire une procuration générale au nom de son épouse, « au vieil hôpital de Rochefort ou ledit constituant est détenu » (déposée à La Rochelle chez Delavergne fils : ADCM, 3 E 1704).

⁷⁴ Amy-Félix réclamera par la suite auprès de l'administration la restitution d'une somme de 800 livres en assignats et de 4 livres 17 sous en numéraire que le Comité révolutionnaire de Pons lui a enlevée « très indument et a force armée » (ADCM, Q 248).

⁷⁵ MMC, ms 536.

⁷⁶ AN, AF*/II/268, f° 2670, 28 frimaire an III. L'arrêté inclut la levée des scellés au domicile des personnes libérées. Amy Félix sera atteint d'une maladie « très grave » à son retour à La Rochelle.

⁷⁷ ADCM, Q 248.

Amy Félix attendait toujours un second versement, cette fois-ci de 20000 livres. Mais entre-temps, de nouvelles lois ont permis à l'ascendant d'émigré de se libérer de sa « dette » envers la Nation en lui cédant la part d'héritage du fils coupable. Amy Félix entreprend donc pour ce faire l'inventaire de ses biens et de ceux de son épouse, terminé à l'été 1796 malgré des « difficultés incalculables et presque invincibles », puisqu'il s'agit de réunir « le détail de cinq successions ». Cette déclaration frappe par la tonalité dépréciatrice des estimations et des descriptions, sans que l'on sache si cela correspond à la réalité ou s'il y a volonté de minimiser la fortune du déclarant afin de réduire « la portion de la Nation représentant l'émigré ». Les marais salants à l'île de Ré sont communs ou médiocres, voire même donnent du « sel rouge ». Quant au domaine de Chagnolet, les bâtiments sont en très mauvais état, les terres et les vignes sont incultes, « les droits féodaux qui en étoient le principal et presque l'unique revenu ont été supprimés ». A la cabane du Grossault, la terre est médiocre ou ingrate, le marais palu contient trop d'eau et n'est presque d'aucune utilité etc⁷⁸.

L'inventaire et l'estimation de la bibliothèque et du cabinet d'histoire naturelle sont effectués à la demande d'Amy Félix par son voisin Nicolas de Lavillemarais, lequel donne force détails sur le sort des collections pendant la détention de leur propriétaire : le transport « dans une des chambres du comité de surveillance », les dégâts résultant de cette manipulation, notamment sur la collection de madrépores, et l'intervention des « commissaires établis pour la conservation des dépôts littéraires », dont Lavillemarais, qui obtiennent la garde de ces objets avant finalement de les restituer au docteur Bridault « rendu à la liberté et à sa famille ».

Si l'inventaire est achevé dès août 1796, l'administration procède avec lenteur et ce n'est que le 5 pluviôse an VI (24 janvier 1798) qu'à Saintes, devant « l'administration du département de la Charente-Inférieure assemblée en séance publique », a lieu le partage « entre la République et le citoyen Ami Félix Bridault, ascendant d'émigré ». A côté de la portion des parents et de celles des frères et sœur, la République prend la sixième part, soit 18900 livres sous la forme d'une maison à La Rochelle rue Cassius (Saints-Pères) et de diverses rentes⁷⁹. Le Département fait imprimer sur une très grande affiche tous les éléments de la fortune d'Amy Félix, ainsi que son arrêté entérinant le partage⁸⁰. Dorénavant, notre homme est « entièrement quitte envers le trésor public à raison de l'émigration de son fils » et tout séquestre sur ses biens est définitivement levé.

Une famille dans la tourmente

La famille Bridault dans son ensemble était largement affectée par les événements politiques. En métropole, un frère d'Amy Félix, le prêtre Toussaint Paul, curé-doyen de la paroisse Notre-Dame à Fontenay-le-Comte, fut déporté comme réfractaire aux termes de la loi du 26 août 1792. Tout son mobilier fut vendu par le district de Fontenai-le-Peuple ; celui de Marennes fit de même avec ses marais salants sur les bords de Seudre, et cela sans fondement, précise Amy Félix, car la loi qui assimilait prêtres déportés et émigrés ayant été rapportée, il fallait remplacer la confiscation par un simple séquestre⁸¹. Un autre frère, François Jean

⁷⁸ ADCM, Q 248.

⁷⁹ Suite à la loi du 27 avril 1825, les héritiers d'Amy Félix demanderont à être indemnisés pour la part prise par la Nation dans cette pré-succession (l'émigré étant décédé avant son père) et se partageront une somme de 7200 F représentant 18 fois le revenu que rapportait la maison en 1790 (ADCM, Q 308).

⁸⁰ ADCM, Q 235.

⁸¹ Les héritiers de Toussaint Paul obtiendront dédommagement pour la saisie des marais salants que le prêtre déporté, décédé en Espagne en 1804, possédait à Chaillevette et Breuillet, près de Saujon (ADCM, Q 308).

Baptiste, aurait été selon Jourdan détenu comme suspect en 1793 ; cela pourrait expliquer qu'après son décès survenu à domicile en octobre de la même année, le district de La Rochelle ait fait vendre, pour un total de 32000 livres, son important mobilier qui pourtant, remarque Amy Félix, « auroit dû être séquestré comme les loix le commandoient »⁸². Plus anecdotique, des émeutiers, membres de la garde nationale de Périgny, s'étaient rassemblés le 14 juin 1792 devant sa maison de Rompsay, pour « lui demander s'il étoit patriote et le forcer à aller à la messe paroissiale dimanche prochain »⁸³. A Saint-Domingue, Augustin, qui s'y est installé depuis 1785, perd sa maison du Cap incendiée, ne peut plus recevoir les livraisons de café de son « habitation » et se voit contraint de réclamer, dans une lettre d'avril 1795 à Amy Félix, des chemises, draps, serviettes et rideaux⁸⁴.

Quant au fils aîné de notre médecin, l'enseigne de vaisseau Pierre Joseph Marie, domicilié lui aussi pendant plusieurs années au Cap français, il y sert « par terre et par mer », combat « sur les vaisseaux de la République, tant dans les colonies qu'en France » et essuie « tous les dangers de la guerre et des éléments en fureur ». Pour sa part, libéré en même temps que son père, Alexis Ignace entrera en 1798 au 3^e régiment de chasseurs à cheval basé à Niort.

Beaucoup de ces événements familiaux sont donc survenus pendant la détention d'Amy Félix. Celui-ci, reclus pendant 21 mois, va cependant mettre à profit cette période d'inactivité forcée pour reprendre et mettre en ordre ses notes en vue d'écrire un livre sur l'objet principal de ses recherches, les vertus thérapeutiques de la carotte. Il faut dire qu'il redoutait la disparition de ses documents : « j'avois tout lieu de craindre que mes manuscrits laissés dans mon cabinet, mis d'abord sous les scellés, livrés ensuite à la curiosité, à la fureur publique et à l'arbitraire, ne suivissent le sort de ma fortune, et que je fusse également privé de mes mémoires et recueils d'observations, dont celui sur la carotte étoit du nombre ». Le *Traité sur la carotte* ne paraîtra cependant qu'en 1802. Entre-temps, l'auteur aura encore connu d'autres soucis.

Difficulté de la preuve

Les frères Bridault ont en effet hérité en 1781 de leur oncle Charles Louis Etienne Bridault, négociant qui fut maire de Calais, des terres dans deux localités de l'actuel Pas-de-Calais, Guemps et Offekerque. Ces communes vont mal appliquer la loi sur le recensement des émigrés et considérer comme présumés émigrés les propriétaires absents de leurs terres⁸⁵. C'est ainsi qu'Amy Félix et Augustin, l'un emprisonné et l'autre installé à Saint-Domingue, se retrouvent en 1793 inscrits sur la liste des émigrés du département du Pas-de-Calais. Des certificats de résidence établis par les municipalités de La Rochelle et du Cap français sont alors adressés à ce département par Marie Claire, l'épouse d'Amy Félix, mais arrivent trop tard. A la suite et par voie de conséquence, le département de Charente-Inférieure prononce la déchéance contre les deux frères⁸⁶.

⁸² ADCM, Q 248.

⁸³ Arch. municipales de Périgny, « Registre contenant les actes, délibérations et procès-verbaux de la municipalité », 14 juin 1792.

⁸⁴ Lettre déposée par Amy Félix le 29 nivôse an IV auprès du notaire Daviaud (ADCM, 3 E 1004), comme élément de preuve de la non-émigration d'Augustin. Celui-ci s'est sans doute installé dans la colonie suite à l'héritage que sa femme a reçu de son oncle. Après avoir passé avec lui les années 1788-1791 et avoir donné naissance à une fille à Saint-Domingue, Elisabeth meurt d'une « diarrhée scorbutique » dans la traversée du retour.

⁸⁵ Georges Sangnier, *Les émigrés du Pas-de-Calais pendant la Révolution*, Blangermont (Pas-de-Calais), chez l'auteur, 1959 (frères Bridault n° 357 et 358, p. 233).

⁸⁶ AN, F/7/5470 : dossiers d'émigrés.

Il faudra dès lors six années de démarches auprès d'une administration révolutionnaire bureaucratique et tatillonne, parfois fautive, et au gré des lois successives qui renvoient les responsabilités d'une instance à une autre, pour parvenir, le 11 juin 1799, à la décision du Directoire exécutif, sur proposition du ministre de la Police générale et après avis favorable du département du Pas-de-Calais, de radier Amy Félix de la liste des émigrés et de lever le séquestre sur ses biens, et d'autre part de surseoir à la vente des biens d'Augustin, en attendant que celui-ci soit en mesure de prouver qu'il était bien absent de France dès avant la période révolutionnaire, ce qu'il est alors impossible de faire en raison de la difficulté des communications entre les colonies et la métropole⁸⁷. Il faut dire que les circonstances font que les demandes de radiation présentées par Amy Félix, pour lui et son frère, arrivent régulièrement à la bonne administration après l'expiration des délais prévus par les lois. Comme l'écrit notre homme, les deux pétitionnaires « sont malheureux et non coupables ; ils ignoraient les lois, ils ne pouvoient même les connoître », l'un détenu et l'autre éloigné.

Tout aura été tenté pour obtenir la radiation : les deux fils militaires d'Amy Félix la sollicitent pour le « père de deux défenseurs de la Patrie - l'un sur mer, l'autre sur terre, citoyen utile et vertueux », « père aussi tendre que zélé citoyen ». Tous les représentants de la Charente-Inférieure aux conseils des Cinq-Cents et des Anciens appuient les démarches, tels Martin Chassiron ou encore le député Delacoste qui prend la plume pour défendre « l'un des plus anciens réclameurs contre une inscription sur une liste d'émigrés » : « ce médecin utile à notre pays par ses connoissances et son zèle ... est tranquille, occupé des soins de ses malades » et « toutes les autorités du département réclament avec lui et pour lui ». Les administrations rochelaise et départementale multiplient les certificats de résidence et de non-émigration ; en 1797, la commune de La Rochelle en arrive à produire dans un seul certificat, pour se conformer aux exigences d'une nouvelle loi, pas moins de neuf témoins de résidence ininterrompue⁸⁸.

Amy Félix doit en effet prouver avoir résidé sans interruption dans la République depuis octobre 1791. Au surplus, il indique que sa conduite a toujours été « irréprochable ». Bon citoyen, il a payé la contribution patriotique et l'emprunt forcé. Deux de ses enfants sont au service de la République française. Bref, lui et son frère demandent à être « réintégrés dans la classe des citoyens ». Quant à leurs biens, ils réclament la levée du séquestre, la réintégration dans la jouissance, le recouvrement des sommes dans le cas où tout ou partie aurait été vendu et le remboursement de tout ce qui aura été perçu par les Domaines au titre du séquestre⁸⁹.

Retour au calme

Libéré de sa dette envers la Nation par le partage de 1798, radié des listes d'émigrés en 1799 par le Directoire, Amy Félix aura, avant le tournant du siècle, recouvré la possession de l'essentiel de ses biens, qui vont du reste encore s'accroître par le partage de la succession de

⁸⁷ AN, AF*/III/15, f° 197-200 : Directoire exécutif, procès-verbaux des séances, 23 prairial an VII ; AF/III/608, plaquette 4245, pièce 103 : Dossier préparatoire, état des pièces justificatives, minute de l'arrêté.

⁸⁸ Un de ces certificats nous donne la description physique d'Amy Félix : « taille de cinq pieds cinq pouces [soit 1,76 m], cheveux et sourcils châains, yeux idem, nez long, bouche moyenne, menton fourchu, front grand, visage long ». Sur un autre document, il a les « yeux roux », le « menton rond, front idem ».

⁸⁹ AN, F/7/5470.

son frère Toussaint Paul, en novembre 1802⁹⁰ : la moitié de la cabane du Grossault et de la vacherie appelée le Petit Grossault, dont il possède déjà l'autre moitié, et une demi-métairie au village du Quéreux, commune de Notre-Dame de Rochefort. Quant à la succession déficitaire de François Jean Baptiste, incluant le domaine en très mauvais état de Rompsay, son règlement traînera en longueur. Au final, la fortune de Louis Bridault, et notamment les cabanes dans le Marais, se sera répartie sur seulement deux fils, trois autres étant morts sans descendance et Jacques Thomas, prêtre à Rome, n'ayant pas co-hérité. En mars 1802, Amy Félix a encore effectué un nouvel achat de marais salants à l'île de Ré, dans la commune des Portes, touchant les marais acquis en janvier 1792. A la veille de sa mort, il est au nombre des 150 plus gros contribuables du département⁹¹. Le partage de 1809 est presque totalement constitué de biens fonciers, pour une valeur de 130000 F, dont deux cabanes représentant 79000 F⁹². A sa veuve reviennent 25000 F en tant que biens propres (notamment la valeur de la dot) plus 18000 F pour la moitié des biens acquis pendant la communauté. Marie Claire obtient donc notamment la cabane du Grossault ; les maisons des rues de l'Escale et Saint-Léonard (valant 11000 F) lui sont laissées « à titre de gage » pour en toucher les revenus et en payer les charges. Les quatre enfants se partagent donc 77000 F : cabane Toucheronde, domaine de Chagnolet, une maison à La Rochelle, la métairie du Quéreux et les marais salants⁹³.

La période consulaire puis impériale l'a vu revenir au premier plan, comblé d'honneurs (dont la Légion d'honneur⁹⁴) et de fonctions. Il est très présent dans les institutions médicales locales : président du Conseil de Santé⁹⁵, président de la commission de salubrité navale, membre du jury médical départemental (composé de trois membres, pour la réception des officiers de santé), membre du comité de vaccine de l'arrondissement de La Rochelle (présidé par le sous-préfet)⁹⁶. Il revient le 4 mai 1803 à l'Académie de La Rochelle, progressivement recréée depuis 1800, et en est même élu président le 7 mai 1806. Il y fait de temps à autre lecture de certains de ses travaux déjà publiés, mais prononce aussi deux discours inédits : « Sur l'abus et le danger des modes » (1^{er} mai 1805), sans doute sur le thème des modes féminines par trop découvertes et donc nocives pour la santé⁹⁷, et « Réfutation des préjugés contre l'air de La Rochelle » (10 décembre 1806), prenant ainsi parti dans une polémique d'avant la Révolution⁹⁸. Il est également membre associé ou correspondant de

⁹⁰ ADCM, 3 E 1011 (notaire Daviaud). Sans doute a-t-on cru Toussaint Paul décédé, alors que selon toute apparence il n'est mort qu'en 1804 en Espagne (cf. ADCM, Q 308).

⁹¹ ADCM, 2 M 1/1. Sur la liste apparaît aussi un Bridault de Fontenay-le-Comte : ce doit être la partie restée indivise de la succession de Toussaint Paul.

⁹² ADCM, 3 E 1610 (notaire Rondeau, 30 juillet 1809).

⁹³ Si les deux aînés n'ont pas eu d'enfants, Marie Claire Thérèse a donné naissance en 1801 à une fille. Quant à Alexis Ignace qui, mort en 1871, sera le dernier survivant de la fratrie, des investigations dans l'état-civil de Saintes diront s'il a engendré et en particulier si le patronyme s'est transmis.

⁹⁴ Son dossier de médaillé est perdu, mais beaucoup de dossiers de la Légion d'honneur ont été détruits sous la Restauration.

⁹⁵ Composé en 1802 de 7 membres : médecins, chirurgiens, pharmaciens, professeur d'accouchement.

⁹⁶ *Ephémérides du département de la Charente-Inférieure*, 1807 : le comité de vaccine « s'assemble tous les samedis à la sous-préfecture. On y vaccine gratuitement toutes les personnes qui veulent se soumettre à l'action de ce préservatif de la petite vérole ». Amy Félix est un propagandiste de la vaccination et l'applique sur sa petite-fille, Claire Victorine Genet, née le 3 juillet 1801 : « je viens de donner à mes concitoyens la preuve non équivoque de mon opinion et de ma confiance en cette précieuse découverte en vaccinant ma petite-fille âgée de 30 mois ; le succès a pleinement justifié mes espérances » (*Annales de la Société de médecine pratique de Montpellier*, 1804).

⁹⁷ Il a évoqué ce thème dès 1804 dans les *Annales de la Société de médecine pratique de Montpellier*.

⁹⁸ ADCM, Arch. de l'Académie de La Rochelle, 103 J 7*. Sa dernière signature sur les registres de l'Académie est du 4 mars 1807, soit quatre mois avant sa mort. A la séance publique du 2 décembre 1807, son successeur le président Destouches lira sa biographie, non conservée.

nombre de sociétés savantes qui se créent au sortir de la Révolution : Société de médecine pratique de Montpellier, Sociétés de médecine de Paris (en avril 1805⁹⁹) et de Lyon, Société médicale de Tours, Société d'émulation de Poitiers (1804), Société de littérature, sciences et arts de la ville de Rochefort-sur-Charente (créée en 1806)¹⁰⁰, et sans doute la liste n'est-elle pas close.

Un remède miracle ?

Dans cette période de sérénité retrouvée, Bridault publie à nouveau. C'est d'abord le *Traité sur la carotte, et recueil d'observations sur l'usage et les effets salutaires de cette plante dans les maladies externes et internes*, ouvrage conséquent, 432 pages in-8°, préparé dès la détention de l'auteur mais qui peut d'après son contenu être daté de 1802¹⁰¹. Amy Félix devait le faire imprimer à Paris mais, écoutant l'administration et tous ceux qui lui font remarquer que la diffusion s'en fera plus facilement et plus rapidement dans les campagnes au moyen d'une publication locale, choisit finalement un imprimeur rochelais. La souscription, lancée au moyen d'un prospectus et soutenue par le préfet et le sous-préfet, dépassera ses espérances. L'ouvrage, qui n'est pas rare dans les fonds anciens des bibliothèques¹⁰², est maintes fois évoqué dans la littérature médicale du XIX^e siècle (surtout dans la première moitié), parfois pour l'écartier avec quelque dédain, mais assez fréquemment avec estime ou du moins à titre de citation scientifique. Il représente la principale contribution de l'auteur à la recherche médicale de l'époque. Amy Félix l'enverra en 1806 à la Société de médecine de New-York, qui l'en remerciera. Le docteur Merle affirme qu'il aurait été traduit en allemand et en flamand, mais cela n'a pu être confirmé.

Le *Traité* comprend une partie théorique, 170 cas ou observations cliniques, et enfin 60 pièces justificatives. La démarche se veut rigoureuse et scientifique. Les cas sont circonstanciés : identité du patient (sauf nécessité de conserver l'anonymat), âge, lieu, dates, ancienneté du mal, durée de la cure, témoins ... L'auteur se fait délivrer des attestations de guérison, conserve et publie des lettres, s'enquiert des décennies après de l'état de son ancien patient, le réexamine lorsque c'est possible, demande si la maladie est revenue (c'est très rarement le cas) et, si le malade est mort, de quelle affection ... Il veut prouver, démontrer, convaincre, malgré les résistances, et elles sont fortes : il lui a fallu être très « partisan de la carotte » pour continuer, en dépit des sarcasmes, des « plaisanteries déplacées », des jalousies, des oppositions. Lui qui n'a rien à vendre, qui veut vulgariser pour que les « personnes charitables » et les malades eux-mêmes puissent faire usage de la carotte, s'affronte aux profiteurs, aux charlatans, aux « empiriques », « ces médocastres, fléaux de l'humanité », dont le but est de vendre des pommades, des onguents, des eaux, tout cela coûteux, peu efficace, voire dangereux. La lutte est rude : même la femme du médecin Destrapières consulte un maçon qui se pique de soigner ... Il faut dire que les traitements à base de carotte nécessitent souvent une persévérance que n'ont pas les malades et que les cataplasmes suscitent fréquemment, en début de cure, des réactions inflammatoires douloureuses de la peau, et il est donc souvent facile de les en détourner dès que notre médecin s'en est allé.

⁹⁹ Il y fait une lecture : cf. Liste des travaux n° [20].

¹⁰⁰ Cf. *Bulletin de la Société des archives historiques : revue de la Saintonge et de l'Aunis*, XI (1891), p. 137 (lettre de remerciements d'Amy Félix à la Société de Poitiers) et p. 140-141 (composition de la Société de Rochefort).

¹⁰¹ Jean Torlais, *Médecine du passé en Aunis et Saintonge*, La Rochelle, 1931 (Sixième partie : « Le « Traité de la carotte » de Bridault », p. 105-110).

¹⁰² La Médiathèque Michel-Crépeau en détient à elle seule trois exemplaires, plus le prospectus.

L'ouvrage est dédié « aux pauvres et aux habitans des campagnes » : « leurs maladies plus fréquentes, comme plus exposés à l'intempérie de l'air et des saisons et à beaucoup d'autres causes qui dérangent leur santé, m'ont engagé à leur consacrer plus particulièrement mes soins et mon travail ». La carotte, traitement simple, facile d'emploi et peu coûteux, leur convient particulièrement. Ces malades se sont montrés souvent dociles aux essais menés par Amy Félix, qui ne cache pas que le hasard a parfois joué un grand rôle dans le progrès de ses investigations. L'expérience, qui est « le flambeau de la vérité », a confirmé que la carotte était un « grand présent de la Providence ». L'auteur n'a plus donc qu'à se faire « l'historien fidèle » de tous les succès de la carotte dont il a été si souvent le témoin, y compris sur des maladies invétérées et des cas jugés incurables par « les gens de l'art ».

Le cas fondateur est celui de Marguerite Tétard, du village de la Roussellière à Dolus d'Oléron, qui porte au visage, depuis 22 ans, une « tumeur cancéreuse » de la grosseur d'un œuf de poule. Bridault, à qui le *Journal de médecine* révèle en 1766 l'utilisation que fait Soultzer du cataplasme de carotte, décide de l'employer sur cette patiente : la guérison sera radicale par le seul usage de la carotte râpée appliquée sans discontinuer pendant trois mois¹⁰³. Ce succès le déterminera à persévérer dans la même voie : « cette première observation, très heureuse et très intéressante, a été le principe de tous les autres traitemens et le soutien de mon zèle ». A partir de là, il fera de la carotte un « usage constant et journalier », sur des malades de tous âges, à partir de quelques mois d'existence, et collectera 160 réussites publiées dans son *Traité*, « fruit de trente-cinq ans de travail, de courage et d'expérience », mais qui cependant, précise-t-il, n'épuise pas la matière.

Du bon usage du cataplasme

La carotte s'utilise à la fois en usage externe, en cataplasme, emplâtre, eau distillée ; et en usage interne : sirop, suc, décoction, tisane, extrait. Bridault « profite de toute cette plante », racine, tige, feuilles. Il attribue l'action de la carotte au caractère alcalin de la pulpe, qui neutraliserait « l'acide corrosif des humeurs », tout en regrettant l'insuffisance de nos connaissances sur les vertus des plantes, d'autant que, affirme-t-il selon une conception providentialiste bien de son temps, les plantes se trouvent dans les régions où sévissent les maladies qu'elles peuvent soigner. Le cataplasme de pulpe de racine râpée est le mode principal d'utilisation à l'externe ; Bridault améliore le traitement de Soultzer en exprimant le suc de la pulpe, ce qui rend le cataplasme moins humide. Il conserve par devers lui du sirop et de la poudre de carotte, à utiliser lorsque ce légume, selon les saisons, se fait plus rare ou plus ligneux, moins succulent et donc moins efficace.

La carotte traite, mais aussi prévient les maladies. Elle agit notamment, en usage externe, sur les cancers, les dartres, les écrouelles naissantes, les abcès, les dépôts, les panaris, les ophtalmies, les érisipèles ... ; et en usage interne, sur les rhumes, les engorgements lymphatiques, les obstructions récentes, les suppressions des différentes excréctions, les jaunisses ... Bridault a particulièrement fixé son attention sur « les maladies cancéreuses, dartreuses et scrophuleuses ». Il reconnaît avoir été parfois emporté par son enthousiasme et avoir trop attendu de la carotte, par « excès de zèle ». Il affirme désormais qu'elle peut être parfois inefficace, voire dangereuse, et que Soultzer n'a pas tracé la « ligne de démarcation » que lui, Bridault, a découverte. Cependant, lorsqu'elle ne guérit pas, la carotte peut aussi être un palliatif donnant davantage de confort, voire même prolongeant la vie du malade.

¹⁰³ Avant le *Traité*, il a publié cette observation dès 1772 : cf. Liste des travaux, n° [8].

Amy Félix se réjouit d'avoir converti à l'usage de ce remède des médecins et des chirurgiens, pour certains d'abord très incrédules et qui ensuite lui enverront leurs propres observations qu'il adjoint aux siennes propres dans le *Traité* : les chirurgiens Micheau de Saintes et Monneron père de Dompierre, Isidore Pondeveaux, religieux et chirurgien de l'hôpital de la Charité à La Rochelle, des médecins du Pas-de-Calais, d'Orléans, de Saint-Denis près Paris ... On voit Cochon-Duvivier, le réputé chirurgien-major de la Marine à Rochefort, recourir au cataplasme de carotte pour éviter d'opérer une seconde fois un « cancer de la mamelle » ; Amy Félix lui conseille d'en exprimer le suc. Par lettre du 24 avril 1779 reproduite en pièce justificative, Cochon-Duvivier atteste de la guérison mais ajoute, prudent : « un seul exemple ne permet pas d'asseoir un jugement ».

La lettre d'un dénommé Pichon donne raison à Cochon-Duvivier d'avoir évité la seconde intervention : « il seroit bien à désirer pour le bien de l'humanité ... qu'on employât plus rarement les instrumens tranchans et qu'on fît plus souvent usage du cataplasme de carotte qui produit un succès plus constant que celui de l'opération, sans autant de souffrances et d'inconvéniens » ...

En dehors des « gens de l'art », l'usage de la carotte, comme c'était le but d'Amy Félix, se répand par le bouche-à-oreille. Les patients guéris en font la publicité. Des personnes convaincues se font les relais efficaces du dessein bridaultien. Au palmarès de l'efficacité, trois noms s'imposent. La sœur Saint-Laurent d'Esnandes conseille la carotte « d'après les succès qu'elle en avoit observés sur les malades que j'avois traités sous ses yeux et d'après les bons effets qu'elle en avoit obtenus elle-même dans les maladies de ce genre ». Le citoyen Lamathe d'Ars-en-Ré, « ami de l'humanité », adresse à Bridault plusieurs malades et communique les remèdes ; il se dit « témoin de tout le bien qu'a fait l'usage de la carotte » et conclut : « tous vos malades vous doivent leur guérison ». Toujours à Ars-en-Ré, Marie Meunier La Roche, du village de Grivaux, femme d'un soldat invalide et tisserand dénommé La Liberté, est une zélatrice de ce remède. Toutes ces personnes envoient des observations à Bridault, qui les intègre dans son *Traité*.

En plus de ses fils et de ses belles-sœurs, Amy Félix emploie naturellement la carotte pour lui-même, lorsque la nouvelle de la mort de son fils émigré lui inflige une jaunisse ou encore, en 1774, à l'occasion d'une ophtalmie « considérable et douloureuse » qui ne reviendra plus. Grâce donc à ce traitement, écrit-il, « malgré un travail assidu au cabinet, mes yeux sont sains, ma vue n'est point affoiblie, quoiqu'agé de 64 ans, je lis sans lunettes ».

La méthode a cependant connu des échecs, soit absence de guérison, soit même décès : Amy Félix en cite dix, qui demeurent manifestement autant de souvenirs douloureux dans son parcours de médecin. Il affirme : « je serai aussi exact dans le détail de mes erreurs que dans celui de mes succès ». Il faut dire que beaucoup des malades qu'il voit arriver ont trop attendu, souvent parce qu'il sont passés d'abord entre les mains de divers médecins, chirurgiens ou même charlatans. Parfois la carotte se montre inefficace, parfois même Bridault décide, dans des cas définitivement désespérés, de ne pas chercher à l'utiliser. L'un de ses grands regrets demeure de n'avoir pu sauver, en 1777, Madame Destrapières, femme de son confrère et ami, en raison d'un « virus cancéreux » qui rendait la mort inévitable. Dans le cas de « cancer du sein » qui l'amènera, autour de 1778, à se rendre tous les deux mois à Saintes, la famille de la patiente consultera des médecins parisiens pour disposer d'autres avis : ils confirmeront la méthode curative adoptée par Bridault. La malade ne guérira pas mais la carotte sera un palliatif qui lui permet d'être toujours en vie en 1802. Quant à la jeune femme que notre médecin part soigner jusqu'à Orléans pour un ulcère à la joue, la carotte

obtient des « effets étonnants dans une maladie ancienne, héréditaire et rebelle à tous les remèdes conseillés par les plus habiles médecins et chirurgiens de Paris et de plusieurs villes » ; là encore, en l'absence de guérison, la carotte demeurera un palliatif.

Derniers messages

Dans ses dernières années, Bridault publie six contributions dans les *Annales de la Société de médecine pratique de Montpellier*, dont quatre, sous le titre de « Précis de la constitution médicale observée à La Rochelle », donnent, pour les années 1802 à 1805, à la fois les relevés météorologiques et le tableau des maladies régnantes, conformément au principe « aériste » formulé par l'Anglais Sydenham et alors très en vogue, selon lequel les affections étaient déterminées par les conditions météorologiques. Bridault s'y livre avec retenue mais aussi une passion sous-jacente. Il dénonce les modes féminines qui couvrent insuffisamment : « les jeunes personnes du sexe, toujours trop esclaves des modes, quelques nuisibles qu'elles soient à leur santé, s'exposèrent pendant la rigueur des froids aux injures de l'air, les bras nus, la poitrine découverte et tout le corps si peu voilé par des habillements minces et légers qu'ils semblaient moins faits pour les couvrir que pour mieux les dessiner ». Si l'on y ajoute les méfaits de « l'exercice prolongé d'une danse très vive et excessive » et le « passage d'un appartement chaud à l'impression d'un vent violent », on comprend que ces jeunes personnes imprudentes encourent les maladies catarrhales, les fièvres continues, les angines, les rhumatismes, les suppressions du flux périodique et, n'écoutant pas les médecins, « risquent d'être, au printemps de leur jour, la proie infortunée de la mort » ...¹⁰⁴

Bridault exhorte aussi à la vaccination contre la variole. Du reste, si la petite vérole ne s'est pas manifestée en 1803 et 1804, c'est que « la vaccine, qui s'est généralement accréditée dans tout l'arrondissement de cette sous-préfecture, a sans doute prévenu le retour de cette maladie ». Il dénonce certaines pratiques en usage dans les campagnes : en particulier, « la méthode échauffante n'est plus usitée dans le traitement des rougeoles ; si elle est encore employée dans les campagnes, ce n'est plus que par d'anciens officiers de santé qui ne sont pas, pour le malheur de l'humanité, revenus de leur erreur et des préjugés d'une pratique meurtrière »¹⁰⁵. Le dernier « Précis » s'arrête en décembre 1805 : la mort a empêché ce passionné de l'art médical de nous donner la suite de ses relevés et observations et en particulier de nous dire comment air, chaleur, humidité se sont conjugués pour agir sur sa constitution et ses humeurs et l'enlever en ce 13 juillet 1807 ...

¹⁰⁴ *Annales de la Société de médecine pratique de Montpellier*, 1804.

¹⁰⁵ *Ibidem*.

Annexe 1 :
Descendance de Louis Bridault

Louis BRIDAULT (Calais v. 1701-1775)
épouse en 1726 à Saint-Denis d'Oléron
Marguerite MIGNON (? v. 1703-1776)

*Sauf mention contraire,
localisation à La Rochelle.
? avant la date : lieu à préciser.
v. = vers*

Etienne Louis
(1726-1730)

Thomas Arnaud
(1728-)

Marie Marguerite Elisabeth
(1728-1729)

Jacques Thomas
(1730-)
Prêtre, réside à Rome à partir de 1762

Etienne Louis
(1732-)

Etienne Louis
(1734-1791)
Prêtre

Marie Anne Marguerite
(1735-)

François Jean Baptiste, dit « l'ainé »
(1736- Périgny 1793)
Négociant
x en 1774 Elisabeth d'Arthès-Labat
Sans enfant

Amy Félix
(1738-1807)
Docteur en médecine
x en 1769 Marie Claire d'Arthès-Labat
8 enfants

Pierre Alexis
(1740-1742)

Toussaint Paul
(1741- Espagne 1804)
Curé-doyen de Notre-Dame
à Fontenay-le-Comte, déporté en 1792

Augustin
(1743- Saintes 1811)
Négociant (à St-Domingue de 1785 à 180.)
x en 1769 Elisabeth Antoinette Lefebvre
9 enfants

Marie-Thérèse
(1744-)

Annexe 1bis :
Descendance d'Amy Félix Bridault

Amy Félix BRIDAULT (1738-1807)
épouse en 1769 à Marennes
Marie Claire d'ARTHES-LABAT
(? v.1751- ? 1831)

*Sauf mention contraire,
localisation à La Rochelle.
? avant la date : lieu à préciser.
v. = vers*

Pierre Joseph Marie
(1770-1858)
Officier de Marine
Mort célibataire

Louis Félix
(1771-1822)
Propriétaire, conseiller municipal
de La Rochelle sous la Restauration
Sans enfant

Etienne Jean Baptiste
(1773- Liège 1794)
Emigré
Sans enfant

Marie Anne Elisabeth Lucie
(1775-1776)

Alexis Ignace
(1778- Saintes 1871)
Receveur puis contrôleur des Droits réunis
x Adélaïde Boscal de Réal
Descendance ?

Marie Claire
(1781-1782)

Marie Claire Thérèse
(1783- ? 1814)
x Jacques Jean Théodore Genet
Une fille née en 1801 :
Claire Victorine Genet

Benjamin
(1792-1793)

Annexe 2
LISTE DES TRAVAUX D'AMY-FELIX BRIDAULT
Essai d'inventaire chronologique

[1] *Medicinae Sinensis conspectus : thesis medica pro baccalaureatu*, Montpellier, J. Martel, 1759, 8 p., in-4°.

Trois exemplaires localisés : Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier, Bibliothèques municipales d'Avignon et de Nîmes.

Traduction en ligne : <http://www.gera.fr>, consulté le 21/10/09

[2] « Mémoire sur la fièvre catarrhale maligne épidémique qui règne depuis deux mois à Marennes, Hiers et Brouage », fait à Brouage le 22 janvier 1772, 17 p.

Manuscrit : Archives dép. de Charente-Maritime, D 11

Annonces, affiches, nouvelles et avis divers de la généralité de La Rochelle, 1772 :

* [3] (attribué) « Avis très-intéressant », 10 avril

* [4] (attribué) « Suite du détail de la maladie épidémique de l'élection de Marennes », 24 avril.

Richard (François Marie Claude, baron de Hautsierck), *Recueil d'observations de médecine des hôpitaux militaires*, 2^e vol., Paris, Imprimerie royale, 1772, in-4°.

Contient cinq contributions de Bridault :

* [5] « Sur un dépôt par congestion, évacué par la voie des urines », p. 291-292

* [6] « Héméralopie guérie par l'usage interne de la ciguë », p. 569-571

* [7] « Polype dans le nez, guéri par l'usage interne de la ciguë », p. 571-572

* [8] « Cancer ulcéré au visage, guéri par l'usage externe de la carotte râpée », p. 572-573

* [9] « Sur des contusions considérables à la tête, suivies de la mort », p. 630-632.

Journal de médecine militaire, I (1782) :

* [10] « Description topographique de l'île d'Oléron et de l'île de Ré », p. 413-431.

[11] « Observations sur la fièvre catarrhale bilieuse, putride et phlegmoneuse », écrites avec Destrapières et Rondeau, 1783.

Manuscrit : Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine, Société royale de médecine 189/2

[12] « Mémoire historique, topographique et médicinal sur l'épidémie qui a régné dans l'élection de Marennes dans les années 1771, 1772, 1773 », 1786.

Texte récompensé par la Société royale de médecine. Introuvable pour le moment

[13] « Recueil d'observations de médecine clinique », 1786, 55 p.

Manuscrit : Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine, Société royale de médecine 131/7.

Contient 15 observations, dont les six publiées en 1805 (n° [19])

[14] « Sur l'homme physique et moral », 1787.

Lecture à l'Académie de La Rochelle, 9 mai 1787. Texte apparemment non conservé

[15] *Traité sur la carotte, et recueil d'observations sur l'usage et les effets salutaires de cette plante dans les maladies externes et internes*, La Rochelle, impr. Lhomandie, [1802], 432 p., in-8°.

Aurait été traduit en allemand et en flamand, selon le docteur Merle

Annales de la Société de médecine pratique de Montpellier, 1804-1805 :

* [16] « Précis de la constitution médicale observée à La Rochelle, sous-préfecture du département de la Charente-Inférieure, en l'an XI », t.3, 1804, p. 281-306

* [17] « Précis de la constitution médicale ... au premier trimestre de l'an XII », t. 4, 1804, p. 193-212

* [18] « Constitution médicale ... pendant les trois derniers trimestres de l'an XII », t. 5, 1805, p. 193-246

* [19] « Observations cliniques », t. 6, 1805, p. 299-313.
Contient : « Ophthalmie scorbutique guérie par la ciguë » ; « Vomissement habituel, guéri par l'infusion des vulnéraires de Suisse » ; « Phtisie pulmonaire suite à un dépôt par congestion à la cuisse droite » ; « Deux écus de 3 francs avalés par un soldat » ; « Obstruction et leucophlegmatie » ; « Affection hypocondriaque accompagnée de vomissements et guérie par des délayants ».

Journal général de médecine, 1805 :

* [20] « Observation sur une affection hystérique très compliquée, désignée sous le nom de fièvre spasmodico-critique, lue à la Société [de médecine de Paris] le 7 ventôse an XIII », t. 22, avril 1805, p. 241-254.

[21] « Sur l'abus et le danger des modes », 1805.

Lecture à l'Académie de La Rochelle, 1^{er} mai 1805. Texte apparemment non conservé

[22] « Réfutation des préjugés contre l'air de La Rochelle », 1806.

Lecture à l'Académie de La Rochelle, 10 décembre 1806. Texte apparemment non conservé

Annales de la Société de médecine pratique de Montpellier, 1807 :

* [23] « Précis de la constitution médicale ... en l'an XIII, au premier trimestre de l'an XIV et dans les dix premiers jours de nivôse an XIV », t. 9, 1807, p. 225-238

* [24] « Observation sur une hémoptysie invétérée, guérie par l'usage de la farine pectorale », t. 10, 1807, p. 143-148.